

PHAXIAM THERAPEUTICS
Société anonyme au capital social de 6.075.105 euros
Siège social : 60, avenue Rockefeller - 69008 Lyon
479 560 013 R.C.S. Lyon
(la « **Société** »)

**RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS
DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS
(Art. L.225-184 du Code de commerce)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription (les **Options**) et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en vertu de la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2023 (l'**Assemblée Générale**).

1. Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé

Sur délégation de l'Assemblée Générale, aux termes de la trente-septième résolution, le Conseil d'administration a, le 14 novembre 2023, arrêté et adopté dans toutes ses stipulations le projet de règlement de plan en langue anglaise régissant les Options 2023 (le « **Plan Option₂₀₂₃** »).

Les principales caractéristiques du Plan Option₂₀₂₃ sont les suivantes :

- Bénéficiaires : les bénéficiaires peuvent être le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société soumis au régime fiscal des salariés ainsi que tout salarié de la Société ou de tout affilié ;
- Nombre d'actions souscrites ou acquises en exercice des Options : chaque Option donnera le droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire de la Société de 1 euro de valeur nominale ;
- Régime des « *incentive stock-options* » : ces Options sont attribuées sous le régime des « *incentive stock-options* » au sens de la section 422 de l'*US Internal Revenue Code* pour ceux des attributaires qui n'ont pas atteint le maximum autorisé, figurant au Plan Option₂₀₂₃ ;
- Incessibilité des Options : les Options sont personnelles, insaisissables et incessibles, sauf en cas de décès du titulaire des Options.

Le Conseil d'administration a rappelé que, ainsi que l'*US Internal Revenue Code* exige que pour permettre l'émission d'*incentive stock-options* dans le cadre du Plan Option₂₀₂₃ au bénéfice de salariés résidents fiscaux US, celui-ci devra être approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires dans un délai d'un (1) an à compter du 14 novembre 2023 pour le Plan Option₂₀₂₃. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale devant être tenue le 28 juin 2024 et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'approbation du Plan Option₂₀₂₃.

Le Conseil d'administration a rappelé, conformément à l'article L. 225-178 alinéa 1 du Code de commerce, que la décision emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions dont l'émission résultera de la levée des Options pour le cas où les Options prendraient la forme d'options de souscription d'actions.

2. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux

Nom du mandataire social	Plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice ou d'acquisition	Période d'exercice - Date de disponibilité
Gil Beyen Administrateur - Président de Erytech Pharma Inc.	Plan Option ₂₀₂₃	14 novembre 2023	8.000	4.30 €* 	Deux tiers (2/3) des Options ₂₀₂₃ : 14/11/2025 Un tiers (1/3) des Options ₂₀₂₃ : 14/11/2026

* Correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture enregistré au cours des vingt (20) jours de négociation précédant immédiatement la date d'attribution des Options₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃

3. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des salariés

Plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées aux salariés	Prix d'exercice ou d'acquisition	Période d'exercice - Date de disponibilité
Plan Option ₂₀₂₃	14 novembre 2023	14.000	4.30 €* 	Deux tiers (2/3) des Options ₂₀₂₃ : 14/11/2025 Un tiers (1/3) des Options ₂₀₂₃ : 14/11/2026

* Correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture enregistré au cours des vingt (20) jours de négociation précédant immédiatement la date d'attribution des Options₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃

4. Information individuelle

Nous vous communiquons en annexe 1 les informations individuelles concernant les dix salariés non-mandataires sociaux de la filiale de la Société, ERYTECH Pharma Inc., dont le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consentie est le plus élevé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 - Information individuelle

Bénéficiaires ¹	Plan Option	Nombre d'Options attribuées	Prix d'achat par Option ²	Date d'échéance des Options			Nombre d'Options souscrites	Nombre d'Options achetées/levées
				Les Options pourront être exercées selon les pourcentages et le calendrier suivant :				
				à hauteur de 2/3 des Options attribués à compter du	à hauteur de 1/3 des Options attribués à compter du	et au plus tard le		
Salarié A	Option ₂₀₂₃	6.000	Options ₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃ : 4,30€	Options ₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃ : 14 novembre 2025	Options ₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃ : 14 novembre 2026	Options ₂₀₂₃₋₁₄₁₁₂₀₂₃ : 14 novembre 2033	6.000	0
Salarié B		6.000					6.000	0
Salarié C		2.000					2.000	0
Salarié D		-					-	-
Salarié E		-					-	-
Salarié F		-					-	-
Salarié G		-					-	-
Salarié H		-					-	-
Salarié J		-					-	-
Salarié K		-					-	-

¹ Pour des raisons de confidentialité et de respect du droit des personnes à la protection de leurs données à caractère personnel, nous n'avons pas indiqué l'identité des salariés.

² La souscription à une Option du Plan Option₂₀₂₃ est gratuite.